
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 10 Avril 2018

Présents : MM MEYER Christian (Président), Stéphan PILLEMONT, Philippe DEBEAUPUIS, Patrice LETOUZEY, Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL, Jean Héloïc ROULIS (secrétaire partiellement)

Absents excusés : MM. Pascal TISSERAND, Alain BACHOT, Mustapha JINAMI, Philippe PELLAN, Lotfi ZARKA,

COURRIERS

Mail de M. LIBOTTE Philippe en date du 04 avril 2018, arbitre DYF, Président du club OSC Elancourt informant la Commission d'une erreur parue dans le journal numérique n°1560. Pris note. Remerciements.

Mail de M. LENAFF Louis du club SFC Bailly Noisy le Roi en date du 04 avril 2018, réitérant sa demande d'arbitres officiels pour le tournoi jeune du club qui se déroulera en janvier prochain. Pris note. Une réponse vous sera faite.

Réception du procès-verbal de la commission de discipline concernant le **match U15 D4/A du 24 mars 2018 EPONE MEZIERES / LIMAY ALJ 2** nous informant de la décision prise de faire rejouer le match avec **un arbitre officiel**. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de M. EL ZABAN Nadire, en date du 05 avril 2018, arbitre DYF nous interrogeant sur son examen pratique (observation terrain de validation). Pris note.

Mail de M.ABDELMALKI Fadil en date du 06 avril 2018, arbitre DYF s'étonnant de ne recevoir aucune désignation et informant la commission qu'il souhaite évoluer dans l'arbitrage. Pris note. La commission vous rappelle qu'en date du 20 mars 2018 elle vous a répondu lors de sa réunion restreinte qu'elle ne pouvait prendre en compte votre demande et qu'il fallait renouveler celle-ci en début de saison prochaine.

Mail de Monsieur LIBOTTE Philippe en date du 06 avril 2018, arbitre DYF, Président de l'OSC Elancourt nous réitérant sa demande concernant les motifs de non désignation de l'arbitre M. M.ABDELMALKI Fadil affilié à son club. Pris note
La Commission vous informe que le nécessaire a été fait et que M. l'Arbitre a été désigné le 08 avril et le sera le 22 avril 2018.

Mail de M.EL KERARTI Alexis en date du 06 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission du motif de sa déconvocation tardive pour son match de féminine Seniors à 11 Plaisir Port Clay. / Elancourt OSC du 0u 07 avril 2018. Pris note.
Justificatif joint. Remerciements.

Mail de M.KERYAN André en date du 06 avril 2018, arbitre DYF, nous informant du motif de sa déconvocation pour le match du 15 avril 2018 en Seniors D4 Villepreux / Yvelines US. Pris note.

Mail de M.AIT LAABAR Mustapha en date du 04 avril 2018, arbitre DYF, nous informant du motif de non déroulement de la rencontre du 04 mars 2018 Villennes Orgeval / Versailles Jussieu. Pris note.

Mail de M. CESARIN Carl en date du 08 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission de l'absence d'un arbitre assistant officiel désigné sur la rencontre Seniors D2 Plaisirs FO / Chanteloup les Vignes US du 08 avril 2018. Pris note. Transmis section administrative.

Mail de M. DELOIRIE Gaël en date du 07 avril 2018, secrétaire du club FC de Magnanville informant la Commission de l'absence d'un arbitre central officiel désigné sur la rencontre U15 Les Mureaux / FC de Magnanville du 7 avril 2018. Pris note.

Mail de M. EL MASRAOUI Anass en date du 08 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission des motifs de son absence (grève des transports) sur la rencontre U17 D2/B Montigny AS 1/ Vallée FC 1 du 08 avril 2018. Pris note.

Mail de Monsieur LEONARDI Adrien du 09 avril 2018, fonction inconnue, envoyé de l'adresse mail du club d'HOUDAN nous demandant les motifs de l'absence de M. CAILLET Alexis sur le match du 08 avril 2018 Seniors D3 Versailles 3 / Houdan 1. Pris note.

Mail de M. CAILLET Alexis en date du 08 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission des motifs de son absence sur la rencontre Seniors D3/B Versailles 78 FC 3 / Houdanaise Région FC de ce jour. Pris note. En attente de réception du certificat médical.

Mail de Monsieur PELLETIER Didier du 09 avril 2018, Président du club US Verneuil, nous informant de l'absence de M. HOULAIS Said Ali sur le match du U17 D2 Verneuil sur Seine US / Porcheville FC du 08 avril 2018. Pris note.

Mail de M. HOULAIS Said Ali en date du 08 avril 2018, arbitre DYF informant la Commission des motifs de son absence sur la rencontre U17 D2 du 08 avril 2018 Verneuil sur Seine US / Porcheville FC. Pris note. Certificat médical transmis.

Mail de M. RISTORCELLI Antoine père de M.RISTORCELLI Mattéo, arbitre DYF en date du 09 avril 2018, transmettant à la Commission un certificat médical de dispense suite à la blessure pour une durée de un mois à compter du 09 avril 2018. Pris note.

Mail de M. LIBOTTE Philippe en date du 10 avril 2018, arbitre DYF transmettant à la Commission un certificat médical pour une indisponibilité jusqu'au 9 mai 2018. Pris note.

Courrier de M. POTEZ Freddy, arbitre DYF transmettant à la Commission un planning de ses disponibilités pour le mois de mai 2018. Pris note. Remerciements.

Mail de M. BELHADJ-ADDA Yacine en date du 10 avril 2018, arbitre DYF répondant à la Commission suite à la décision prise le mardi 27 mars 2018. Pris note.

La commission est prête à vous recevoir un mardi soir à votre convenance.

Courrier de M. DION Sylvain en date du 18 mars 2018, Délégué DYF, nous informant des événements survenus sur le match Séniors D6/A Bonnières Freneuse 2 / Mantes USCL. Du 18 mars 2018 Pris note. Remerciements.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

ALJ LIMAY FOOTBALL – U17 D3/A – Gargenville Stade / Limay ALJ du 15 avril 2018 arrivée le 10-04-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

USA FEUCHEROLLES – U17 – Chanteloup / USA Feucherolles du 13 mai 2018 arrivée le 06-04-2018

AJSL MEZIERES – VET – Gargenville / Mezieres Serbie du 29 avril 2018 arrivée le 05-04-2018

FC VALLEE 78 – VET D4/C – ES Clayes Sous Bois / Valée 78 FC du 06 mai 2018 arrivée le 05-04-2018

USV FOOTBALL – VET D4/A – Verneuil Port 12 / Verneuil 12 du 22 avril 2018 arrivée le 09-04-2018

FC VALLEE 78 – VET D4/C – Beynes FC 12 / Valée 78 FC du 13 mai 2018 arrivée le 09-04-2018

USV FOOTBALL – U15 D2/A – Sartrouville FC 1 / Verneuil entente 1 du 28 avril 2018 arrivée le 09-04-2018

USV FOOTBALL – U17 D2/A – Maison Laffite FC 1 / Verneuil entente 1 du 06 mai 2018 arrivée le 09-04-2018

HOUILLES AC – U19 D3/B – Gargenville Stade 1 / Houilles Ac 2 du 29 avril 2018 arrivée le 09-04-2018

ES VAUXOISE – SEN D6/A – Vauxoise ES 1 / Bonnières Freneuse 2 initialement prévue le 01/04/2018, avec une demande d'arbitre effectuée mais match reporté le 15 avril 2018. Demande arrivée le 05-04-2018

US BASSE SEINE EPONE – VET D4/A – Vauxoise ES / USB Seine Epone du 02 mai 2018 arrivée le 10-04-2018

US BASSE SEINE EPONE – VET D4/A – EC Quevilly / USB Seine Epone du 13 mai 2018 arrivée le 10-04-2018

US BASSE SEINE EPONE – U15 D4/A – USA Feucherolles / USB Seine Epone / du 12 mai 2018 arrivée le 10-04-2018

FC DE MAGNANVILLE – U19 D3/A – Pecq US Le 1 / Magnanville FC 1 du 29 avril 2018 arrivée le 10-04-2018

AS BOIS D'ARCY FOOTBALL – U15 D3/B – Croissy US 1 / Bois D'Arcy 1 du 28 avril 2018 arrivée le 10-04-2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDES DE RAPPORTS

La Commission de District de l'Arbitrage demande de bien vouloir faire parvenir un rapport circonstancier à messieurs les arbitres :

M.DELACROIX Lucas, arbitre DYF, concernant son absence aux rencontres U15 FC Mantois 78 / Rosny CSM du 31 Mars 2018 et Les Mureaux / FC Magnanville du 07 avril 2018.

M.ZAROUAL Fawzy, arbitre DYF, concernant son absence à la rencontre Séniors D5/C La Verrière FC1 / St Cyr AFC 1 du 08 avril 2018.

Au plus tard le 17 avril 2018 à 12 heures

RECEPTION DE RAPPORT

COUPE DU COMITE SENIORS

Match 20350688 du 01-04-2018

CONFLANS FC 3 / GUYANCOURT ES 2

Réception du rapport de **M. Jean-Marc SAUVANET** arbitre DYF, concernant son absence sur la rencontre ½ finale Coupe du Comité Seniors Conflans FC / Guyancourt ES du 1er avril 2018.

Suite aux explications de M. l'Arbitre, la Commission le rappelle aux devoirs de sa charge quant aux procédures administratives de déconvocation. (15 jours avant sur son compte de désignation MyFFF).

D'autre part, vous indiquez être encore indisponible tout le mois d'avril 2018 pour raisons professionnelles. Seule une indisponibilité du 11 mars au 25 mars 2018 pour raison médicale apparait sur votre compte de désignation.

Vous n'avez donc pas signalé vos absences du mois d'avril 2018 aux services administratifs du DYF vous exposant ainsi à une sanction administrative.

Vous voudrez bien faire le nécessaire pour vous mettre en conformité et joindre tout justificatif utile (attestation employeur).

Au plus tard pour le 17 avril 2018 à 12 heures

NON RECEPTION DE RAPPORTS

FUTSAL

Suite à la demande de la Commission de District de l'Arbitrage adressée à **M. FANGUINA Makan** sollicitant un rapport au plus tard pour le 10 avril 2018 à 12 heures, concernant :

Son absence non excusée sur la rencontre Futsal D1 Montesson / Rosny du 16 décembre 2017,

Son absence non excusée sur la rencontre Futsal D1 Guyancourt / CBPS du 03 février 2018

Son arrivée tardive (7^{ème} minute de la 2^{ème} période) sur la rencontre Futsal D1 Maisons-Laffitte / La Toile du 21 mars 2018
Son absence non excusée sur la rencontre Futsal D1 Montesson / CBPS du 24 mars 2018,

Considérant qu'à ce jour, M. l'Arbitre n'a fait parvenir aucun rapport ni justificatif à la Commission,
Considérant que M. FANGUINA Makan bien que régulièrement informé, n'a pas fait valoir d'arguments ni sollicité une comparution devant la Commission,
Considérant qu'en l'état la Commission regrette de devoir statuer par défaut,

Après étude des pièces versées au dossier,
La Commission ayant délibéré, dit :

Soustraire de la désignation Futsal et foot à 11 **M. FANGUINA Makan** pour une durée de deux (2) mois à compter du 10 avril 2018.

Motif : Absences non excusée à rencontre par un officiel régulièrement désigné,
Non envoi de rapport demandé par la Commission
(Copie club d'appartenance ASL Mesnil Saint Denis)

SENIORS

D4/A
Match 19390297 du 01-04-2018
Maisons-Laffitte FC 1 / GUERNOISE AS 1

Suite à la demande de la Commission de District de l'Arbitrage adressée à **M. AIT LAABAR Smaïl** sollicitant un rapport au plus tard pour le 10 avril 2018 à 12 heures, concernant :
Son arrivée tardive à la rencontre citée en référence,
Considérant qu'à ce jour, M. l'Arbitre n'a fait parvenir aucun rapport ni justificatif à la Commission,
Considérant que M. AIT LAABAR Smaïl bien que régulièrement informé, n'a pas fait valoir d'arguments ni sollicité une comparution devant la Commission,
Considérant qu'en l'état la Commission regrette de devoir statuer par défaut,
Après étude des pièces versées au dossier,
La Commission ayant délibéré, dit :

Infliger un malus de 5 points et soustraire de la désignation **M. AIT LAABAR Smaïl** pour une durée de deux (2) matchs à compter du 10 avril 2018.

Motif : Arrivée tardive à rencontre par un officiel régulièrement désigné,

CONVOCATION

Suite au nouveau mail d'indisponibilité, la Commission de District de l'Arbitrage convoque **M. Cyrille GUEGUIN**, Arbitre DYF.

En sa séance restreinte du mardi 24 avril 2018 à 19 heures 15

Motif : Déconvocations tardives répétées

INFORMATIONS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres stagiaires ne s'étant pas présentés à la remise des écussons du 27 mars dernier, qu'ils peuvent retirer deux brassards délégué et l'écusson directement au siège du DYF aux heures d'ouverture.

Aucun envoi ne sera effectué. Messieurs les arbitres empêchés pourront se faire représenter.

Il est rappelé à Messieurs les Arbitres que la réunion de fin de saison se tiendra au siège du District des Yvelines le 9 juin 2018 à partir de 09 heures

RAPPEL

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.

Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.

Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.

Tout manquement à cette directive sera sanctionné.